

Les services de RIKU s'adressent à vous, si

- Si vous êtes ou soupçonnez d'être victime d'un crime
- Vos proches ont été victimes d'un crime
- Vous êtes témoin dans une affaire pénale
- Vous avez besoin de conseils et de discuter par rapport à votre expérience
- Vous voulez les conseils d'un professionnel pour soutenir votre client

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou en ligne – aussi, de manière anonyme, si vous préférez. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour une rencontre dans nos bureaux.



La Permanence pour les victimes d'actes criminels (RIKU) n'est pas un acteur étatique, mais une organisation indépendante sur les plans politique et religieux. RIKU apporte son soutien aux victimes d'actes criminels en toute confidentialité. Vos données ne seront pas communiquées à des tiers sans votre autorisation.

Les services de RIKU s'adressent aussi aux victimes d'abus ou de trafic humain

- Est-ce que quelqu'un contrôle vos déplacements ou vos contacts avec autrui (par ex. un membre de votre famille, votre employeur, votre conjoint) ?
- Est-ce que l'on vous a dit que vous avez des dettes envers quelqu'un en raison de votre venue en Finlande ?
- Avez-vous peur que l'on vous fasse du mal à vous ou vos proches, si vous êtes en désaccord avec votre employeur ?
- Est-ce que vous travaillez gratuitement ou est-ce que vous gagnez seulement un peu d'argent et que cela ne suffit pas à couvrir vos dépenses indispensables de la vie courante ?
- Est-ce que l'on vous a promis un meilleur salaire que celui que vous gagnez réellement ?
- Est-ce que vous devez travailler plus de 10 heures par jour, presque tous les jours ?
- Est-ce que l'on vous a promis un autre travail que celui que vous faites actuellement ?
- Est-ce que l'on a essayé de vous faire peur en disant que vous allez être expulsé de Finlande ou que vous allez perdre votre permis de séjour ?
- Est-ce que l'on vous force ou essaye de faire pression sur vous à commettre un acte criminel ou autre chose que vous ne voulez pas faire ?
- Avez-vous peur de parler dans votre situation ?

Si vous ou un de vos proches a expérimenté une ou plusieurs de ces choses, contactez le bureau RIKU le plus proche ou envoyez un mail à l'adresse help@riku.fi. Tous les appels téléphoniques et les courriels sont traités de manière confidentielle, et ils ne seront pas divulgués à autrui sans votre permission.



RIKOSUHRIPÄIVYSTYS

La Permanence pour les victimes d'actes criminels offre son soutien et donne des conseils aux victimes, à leurs proches, ainsi qu'aux témoins de ces actes



PAR TÉLÉPHONE



EN LIGNE



FACE À FACE



PAR TÉLÉPHONE



EN LIGNE



UN SOUTIEN PERSONNEL
DANS NOS BUREAUX



Ligne téléphonique d'assistance

(principalement en finnois)

116006

lun-mar 13h-21h et
mer-ven 17h-21h



Ligne téléphonique d'aide juridique

(en finnois)

0800-161177

lun-jeu 17h-19h



Bureaux de RIKU

Nos bureaux, situés à travers toute
la Finlande, offrent un soutien et
des conseils. Voir les coordonnées
à : www.riku.fi



Sur le service en ligne **RIKUchat**, vous pouvez poser des questions en temps réel et obtenir de l'aide. Le service est disponible à l'adresse www.riku.fi.



Vous trouverez beaucoup d'autres informations complémentaires sur les pages Internet de RIKU à l'adresse www.riku.fi. Ces informations sont disponibles en 20 langues.



Les bureaux de RIKU situés dans les différents coins de la Finlande, vous aident **gratuitement** dans les affaires relatives aux victimes de crimes. Nous pouvons toujours avoir recours à un interprète de confiance qui est entièrement lié par le secret professionnel (= de confidentialité). Les coordonnées du bureau le plus proche se trouvent sur Internet à l'adresse www.riku.fi



Par le biais de nos bureaux, vous pouvez aussi demander une **personne de soutien personnel**. Vous pourrez discuter en toute confiance avec cette personne de soutien. Vous obtiendrez un soutien psychologique et des conseils pratiques dans les affaires relatives à la procédure pénale. La personne de soutien peut également vous accompagner aux interrogatoires de la police ou dans les procès judiciaires.



/rikosuhripaivystys



@rikosuhril